



Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement extraordinaire de l'école Albert-Schweitzer

Date de la séance	Mardi 23 avril 2024
Heure	18 h
Lieu	Teams

PRÉSENCES : PIERRE-MARC BEAUDOIN ISABELLE BERNIER GENEVIÈVE BROCHU NICOLAS LAMBERT	JULIE LAPORTE ANNIE LEGROS CATHERINE PICARD JADE PICARD	GENEVIÈVE SAUCIER NADIA DESCHÊNES Josiane Deslandes	INVITÉS : MARTIN NORMANDEAU, DIR.	ABSENCES : SANDRA BATTISTA CATHY JOLICOEUR JADE MARCOTTE SYLVAIN MORIN
---	--	---	---	---

SUJET		RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS/SUIVIS	RESPONSABLE
1.	Ouverture de la séance, présences et quorum	Le président du CÉ M. Pierre-Marc Beaudoin procède à l'ouverture de la séance à 18 h 05 et constate le quorum.	S. O.	PMB
2.	Adoption de l'ordre du jour	L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M ^{me} Julie Laporte et appuyée par M ^{me} Geneviève Brochu tel que présenté. Comme plusieurs parents sont présents à titre de public pour le point 8a, celui-ci sera traité au point 5 mais demeure au point 8 pour le bien du procès-verbal.	Adopté à l'unanimité CÉ20240423-1	PMB
3.	Adoption du procès-verbal du 26 mars 2024	L'adoption du procès-verbal de la rencontre du 26 mars 2024 est proposée par M ^{me} Julie Laporte et appuyée par M ^{me} Geneviève Saucier tel que présenté.	Adopté à l'unanimité CÉ20240423-2	PMB

SUJET		RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS/SUIVIS	RESPONSABLE
4.	Suivi du procès-verbal du 23 mars 2024	Les points de suivi seront traités dans l'ordre du jour.	S. O.	PMB
5.	Parole au public	Les parents présents souhaitent assister au point de suivi concernant le code de vie de l'école. La direction accepte de répondre aux questions. Voir le point 8a.	S. O.	PMB
6.	Correspondance (courriels au CÉ et autres)	Le président a reçu un courriel concernant les recommandations de l'équipe de professionnels quant au code de vie. La direction a fait le suivi avec le parent en question.		PMB
7.	Travaux du conseil	<i>a) Principes d'encadrement des frais chargés aux parents</i> La direction souhaite surtout présenter les balises pour le matériel didactique, les fournitures scolaires et les sorties éducatives non-obligatoires. Extrait du document : « (...) <i>A- Matériel didactique (cahiers d'exercices)</i> <i>Les cahiers d'exercices devront être utilisés à 80 % au cours de l'année.</i> <i>La direction d'établissement s'assure qu'il y ait concertation des enseignants dans le choix des cahiers d'exercices. Le montant exigés pour les classes de même niveau est autour de 5 \$ près similaires.</i> <i>B- Fournitures scolaires</i> <i>La direction d'établissement s'assure qu'il y ait concertation des enseignants dans les fournitures scolaires.</i> <i>Activités éducatives non-obligatoires</i> <i>Le choix des activités éducatives non-obligatoires ainsi que les coûts pour les activités devront être présentés aux parents et soumis à un sondage auquel 80 % des parents répondront favorablement. Par la suite, sur le coupon-réponse présentant les activités, sera mentionné qu'aucun remboursement ne sera fait après la signature de cette feuille. Pour chaque élève, la somme maximale</i>	Approuvé à l'unanimité CÉ20240423-3	MN

SUJET		RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS/SUIVIS	RESPONSABLE
		<i>demandée à un parent pour les sorties éducatives ou activités éducatives avec participation facultative ne peut excéder 60 \$ à moins d'une activité spéciale s'étalant sur plusieurs jours. (ex. classe nature, classe-neige).</i> (...) » On propose la modification suivante : « Les parents recevront à la fin octobre la facturation pour les frais de photocopies et pour les activités éducatives non-obligatoires. » et de retirer la phrase « Il sera possible de payer en 2 versements (octobre et début décembre) ». Les principes d'encadrement des frais chargés aux parents sont proposés par M^{me} Isabelle Bernier et appuyés par M. Nicolas Lambert.		
		<i>b) Entrée progressive du préscolaire 2024-2025</i> L'horaire de l'entrée progressive des élèves du préscolaire sera le même pour toutes les écoles de Saint-Bruno. Le jeudi 29 août, les élèves viendront à l'école une heure accompagnés de leurs parents. Le vendredi 30 août, les élèves viendront 1 h 30, en sous-groupe. Il n'y aura pas de service de garde pour ces deux journées. Le lundi 2 septembre est un congé férié. Le mardi 3 septembre, les élèves fréquenteront la matinée seulement, tout le groupe rassemblé. Le service de garde sera disponible en après-midi et le transport sera offert. Finalement, la 4^e journée, le mercredi 4 septembre, les élèves suivront l'horaire régulier. L'horaire de l'entrée progressive du préscolaire 2024-2025 est proposé par M^{me} Isabelle Bernier et appuyé par M^{me} Jade Picard.	Approuvé à l'unanimité CÉ20240423-4	MN
		<i>c) Autorisation de sortie (quartier)</i> La lettre envoyée aux parents au début du mois d'avril relativement aux autorisations de sortie dans le quartier sera envoyée à chaque début d'année.		PMB
		<i>d) Règles de fonctionnement au SDG</i> Ajout de : « ...	Adopté à l'unanimité CÉ20240423-5	PMB

SUJET		RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS/SUIVIS	RESPONSABLE
		En cas de pénurie de personnel, et lorsque toutes les possibilités ont été évaluées, le service de garde pourrait être retiré selon l'ordre suivant : -les élèves volontaires; -les élèves de sixième année; -les élèves de cinquième année; Modification du libellé « Le cours « Prêts à rester seuls! » est fortement recommandé ». Les règles de fonctionnement du SDG sont proposées par M^{me} Geneviève Brochu et appuyées par M. Nicolas Lambert.		
8.	Points en discussion ou d'information	<i>a) Suivi code de vie</i> M. Normandeau dit avoir fait face à un défi sur l'application du nouveau code de vie et sur quels points l'accent voulait être mis. Le comité code de vie école s'est déjà rencontré pour en faire la révision. L'impression de l'agenda scolaire de l'an prochain doit donc être reportée. Une proposition sera faite à la fin du mois de mai pour une approbation du CÉ du mois de juin. Le comité doit élaborer une manière de consigner les actes répréhensibles, rédiger des règles claires, créer un système facile à opérer (ce qui était un enjeu). La direction encourage le personnel à faire de l'enseignement explicite du code de vie. En parallèle, le plan de lutte contre l'intimidation doit être attaché au code de vie. En résumé : Consignation / Règles claires / Valorisation. Un parent du public demande si l'école se dirige vers un soutien au comportement positif (SCP). La direction répond que non, car il faut tenir compte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Mais il y a une réelle volonté de soutenir les comportements positifs. La direction met beaucoup de pression sur les différentes équipes pour apporter ce changement. L'application Mozaïk ne sera pas utilisée comme elle l'est au secondaire, pour consigner.		PMB

SUJET		RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS/SUIVIS	RESPONSABLE
		On résume les recommandations de l'équipe de professionnels : moins de rigidité dans le cadre, avoir plus d'activités récompense, flexibilité palier 1-2-3, uniformité dans l'application, inclure le service de garde, mettre l'accent sur la notion de gagner au lieu de perdre. Les parents remercient la direction et l'équipe-école, ils ont l'impression d'avoir été entendus et offrent leur soutien pour s'impliquer dans le comité de suivi. La situation est mieux qu'avant au service de garde, sur l'heure du dîner principalement, mais encore en ajustement de la gestion des comportements.		
		<i>b) Organisation scolaire 2024-2025 (sondage aux parents)</i> L'an prochain, l'école accueillera 24 groupes répartis ainsi : 3 classes préscolaire 5 ans 4 classes 1^{ère} année 3 classes 2^e année 3 classes 3^e année 3 classes 4^e année 1 multi 3^e/4^e année 3 classes 5^e année 3 classes 6^e année 1 multi 5^e/6^e année * * La multi 5/6 a été ajouté lors de la dernière rencontre avec l'organisation scolaire et doit être approuvée par la direction générale. Si la direction n'approuve pas cette classe multi 5/6 certains élèves de 5^e et 6^e devront être déplacés pour cause de surplus. Des élèves du préscolaire devront être déplacés pour cause de surplus. La direction sondera les parents des élèves de 2-3-4-5 de cette année pour connaître leur intérêt à être en classe multi. Mais il est très clair, c'est l'école qui forme les groupes.		MN

SUJET	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS/SUIVIS	RESPONSABLE
	<i>c) Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (modification à prévoir et reddition de compte à venir)</i> Protocole d'intervention face aux situations de violence et d'intimidation <u>Échelle de gradation</u> <u>Qui fait quoi ?</u> 1^{ère} intervention - Mettre fin à la violence. - Conséquence logique possible décidée par l'intervenant ou la direction. - Orienter l'élève vers les comportements attendus. - Communication aux deux parties. - Inscription au registre des signalements - L'intervenant avisé signale l'évènement. - L'intervenant fait assumer les conséquences et avise les parents. 2^e intervention - Conséquence logique possible décidée par l'intervenant ou la direction. - Orienter l'élève vers les comportements attendus. - Fiche de réflexion sur l'intimidation à signer par l'élève et les parents. - Inscription au registre des signalements de l'école. - L'intervenant avisé signale l'évènement. - L'intervenant fait assumer les conséquences et avise les parents. - Il inscrit l'infraction au registre des signalements. - Rencontre des élèves avec 3^e intervention - Conséquence logique possible décidée par la direction. - Orienter l'élève vers les comportements attendus. - Rencontre entre la direction, l'élève le parent et la T.E.S. pour la rédaction d'un plan d'action pour l'élève. - Inscription au registre des signalements de l'école. - L'intervenant avisé signale l'évènement. - La direction fait assumer les conséquences et avise les parents. - Il inscrit l'infraction au registre des signalements. - Rencontre avec la direction 4^e intervention - Conséquence logique possible décidée par la direction. - Orienter l'élève vers les comportements attendus. - Rencontre entre la direction, l'élève le parent et la T.E.S. pour la rédaction d'un plan d'action pour l'élève. - Inscription au registre des signalements de l'école. - L'intervenant avisé signale l'évènement. - La direction fait assumer les conséquences et avise les parents. - Il inscrit l'infraction au registre des signalements. - Rencontre avec la direction *En fonction de la gravité des actes posés. La direction de l'école se réserve le droit d'augmenter la durée du retrait, de suspendre l'auteur du geste ou de proposer d'autres mesures adaptées à la situation. La direction aimerait bonifier cette page. Le CSS a développé un outil pour aider la reddition de compte de l'évaluation du plan de lutte.		PMB

SUJET		RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS/SUIVIS	RESPONSABLE
		Le directeur complètera sa partie avec des TES et le fera parvenir au président. Un nouveau sondage sur le sentiment de sécurité sera présenté aux élèves de 4-5-6 d'ici la fin de l'année. On discute de l'importance du registre et de recueillir des données pour comparer la situation dans un futur proche.		
9.	Rapports	<i>a) Représentants du comité de parents</i> M. Nicolas Lambert a assisté à la dernière rencontre du CP. Il a retenu que les CÉ ne sont pas obligés d'adopter la régie interne telle que proposée par le CSS.		NL
		<i>b) Représentante du soutien</i> M^{me} Brochu annonce qu'une 5^e TES fera son arrivée vendredi pour soutenir l'équipe de TES déjà en place, mais surtout le SDG.	S. O.	GB
		<i>c) Représentante des enseignants</i> L'équipe de 6^e année prépare un album des finissants aidé par un parent qui est directrice artistique d'un magazine. Vente entrepreneuriale des élèves de 5^e/6^e année. Avec les profits : la moitié servira à payer le matériel pour l'expo-sciences et l'autre moitié sera remis à un organisme choisi par les élèves.	S. O.	AL
		<i>d) Représentante de l'OPP</i> Les prochaines activités qui s'en viennent : « Revampage » de la bibliothèque.	S. O.	SM
		<i>e) Représentant de la communauté</i> M. Morin est absent.	S. O.	JL
		<i>f) De la direction</i> M. Normandeau n'a rien à ajouter.	S. O.	MN

SUJET		RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS/SUIVIS	RESPONSABLE
		<i>g) De la présidence</i> Le président est bien heureux de l'événement déplacement actif.	S. O.	PMB
10.	Bons coups	Déplacements actifs. M ^{me} Brochu enverra des photos au secrétariat général pour en faire la promotion.	S. O.	S. O.
11.	Questions à la direction	Il n'y a pas de question à la direction.	S. O.	S. O.
12.	Affaires diverses	Il n'y a pas de point.		MN
13.	Levée de la rencontre	Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 02.	S. O.	PMB

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire du conseil d'établissement de l'école Albert-Schweitzer*

Pierre-Marc Beaudoin
Président

Martin Normandeau
Directeur